



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général aux
Affaires Départementales**

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Demande d'autorisation environnementale présentée
par la société Parc éolien des Hauts Poiriers (WKN)
sur le territoire de la commune de FOULAIN**

Conformément au code de l'environnement, la Préfète de la Haute-Marne a prescrit, par arrêté préfectoral n° 52-2023-01-00054 du 10 janvier 2023, la réalisation d'une enquête publique **du lundi 13 février 2023 au mercredi 15 mars 2023 inclus**, portant sur la demande présentée par la société Parc éolien des Hauts Poiriers (WKN) en vue d'obtenir l'autorisation environnementale pour l'exploitation d'un parc éolien composé de 8 aérogénérateurs et de 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de FOULAIN.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier du projet :

- sur support papier, en mairie de FOULAIN
- sur internet à l'adresse suivante : <https://www.haute-marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Risques-naturels-et-technologiques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/Autorisation/Enquete-publique>

Le public pourra faire part de ses observations :

- sur le registre d'enquête déposé en mairie de FOULAIN aux heures d'ouverture au public et de permanence du commissaire-enquêteur ;
- par voie postale au commissaire-enquêteur, à l'adresse du siège de l'enquête, Mairie de FOULAIN – 45 Route Nationale - 52000 FOULAIN ;
- par voie électronique à l'adresse : pref-icpe@haute-marne.gouv.fr. Les observations seront consultables par le public sur le site internet de la préfecture.

M. Bernard RORET, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, siégera afin de recevoir les déclarations des personnes intéressées :

En mairie de FOULAIN

- le lundi 13 février 2023 de 09 h à 12 h,
- le mercredi 22 février 2023 de 15 h à 18 h,

- le samedi 04 mars 2023 de 09 h à 12 h,
- le vendredi 10 mars 2023 de 15 h à 18 h,
- le mercredi 15 mars 2023 de 15 h à 18 h.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture de la Haute-Marne (bureau de l'environnement) et en mairie de FOULAIN. Ils seront également consultables sur le site Internet de la préfecture à l'issue de l'enquête.

La Préfète de la Haute-Marne est l'autorité compétente pour statuer par arrêté sur la demande de la société Parc éolien des Hauts Poiriers (WKN). La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations complémentaires peuvent être demandées auprès de M. Julien COCHARD, société Parc éolien des Hauts Poiriers 10 rue Charles Brunellière – 44100 NANTES (WKN) ou au Bureau de l'Environnement de la Préfecture de la Haute-Marne (89 rue Victoire de la Marne 52000 CHAUMONT – adresse postale : CS 42011 – 52011 CHAUMONT Cedex).